

## DESCRIPTION DE TÂCHES – TAMBOUR-MAJOR

**Autorité :** Officier de musique (O mus) / Sergent-major régimentaire (SMR)

Le tambour-major a les responsabilités suivantes :

1. Diriger la musique lors de rassemblements.
2. Enseigner l'exercice militaire pour la musique.
3. Planifier les séries de mouvements d'exercice militaire de la musique.
4. Veiller au bien-être général de la musique.
5. Tenir un programme d'exercices de musique.
6. Prendre soin de l'équipement de musique et l'entretenir.
7. Prendre les présences et annoncer les ordonnances quotidiennes à la musique.
8. Tenir les registres de présences.
9. S'assurer que l'appel de la musique est fait aux bons moments.
10. Préparer l'état des effectifs de la musique pour le SMC.
11. Exercer d'autres fonctions selon les directives de l'O mus.

*Remarque 1.* Lorsqu'un corps de cornemuses ne dispose d'aucun tambour-major, c'est le cornemuseur-major qui est chargé du bien-être général du corps de cornemuses.

*Remarque 2.* Cette description de tâches s'applique au tambour-major d'un corps de cornemuses ou d'une musique militaire.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC